

Mercredi 20 Novembre 2013 - n°672

Economie - Le Premier ministre réaffirme le rôle de la commune et sa politique d'égalité des territoires devant les maires de France

Energie - Publication d'un nouveau Repère municipal : "Les villes moyennes, le climat et l'énergie"

Economie - Nouveaux rythmes scolaires : vers une reconnaissance de l'action éducative des communes

Economie - CVAE : la campagne de communication des montants prévisionnels est ouverte

Europe - Politique européenne de développement : quelle place pour les collectivités locales françaises ?

Economie - L'Union européenne soutient les PME

Environnement - L'UE agit en faveur de l'environnement

Développement économique - Un plan national en faveur de l'innovation

ECONOMIE



Le Premier ministre réaffirme le rôle de la commune et sa politique d'égalité des territoires devant les maires de France

C'est devant une salle comble que Jean-Marc Ayrault s'est exprimé ce mardi 19 novembre. Son intervention était très attendue dans un contexte d'insatisfaction des maires sur un certain nombre de réformes en cours et de contraintes

nouvelles.

En introduction d'un discours à la fois long et se voulant précis, le Premier ministre a rendu hommage au rôle essentiel du maire : « *le maire, c'est l' élu le plus connu et le recours le plus évident en particulier pour les plus modestes. Il est la démocratie en personne* ». Rappelant les pères fondateurs de la République, il a souligné l'importance dans la commune de l'école et de la mairie, *les deux piliers de la République. Aujourd'hui, la France a plus que jamais besoin de ses communes pour faire vivre la démocratie. Non la commune n'est pas archaïque*. S'il a salué les initiatives de regroupements de communes, le Premier ministre a jugé que l'intercommunalité n'était « *qu'un outil au service de l'efficacité de l'échelon communal* ».

Egalité des territoires

Le chef du Gouvernement est revenu sur la présence des services publics sur tout le territoire, soulignant que *les effets de cette désorganisation ont été dramatiques pour les petites villes et les villes moyennes*. Il a remis l'aménagement du territoire au cœur du deuxième projet loi de décentralisation avec l'introduction obligatoire de schémas départementaux élaborés par les préfets et les conseils généraux.

S'adressant plus particulièrement aux élus des territoires ruraux très nombreux dans l'auditorium de la Porte de Versailles, il a annoncé la création d'ici 2017 de 1000 maisons de service public. « *Un fonds sera créé dès 2014, doté à terme de 35M€ par an, qui couvrira 50% des coûts de fonctionnement du réseau* ». Et d'ajouter : « *les Français ont besoin de l'Etat et l'Etat a besoin de réaffirmer sa présence pour réaffirmer son autorité* ».

Plaçant la sécurité comme une priorité de son action, le Premier ministre a déclaré avoir mis fin à l'hémorragie des emplois de gendarmes et de policiers et avoir recruté 500 agents supplémentaires par an avec la création de 64 zones de sécurité prioritaire.

Toujours dans le domaine de l'égalité du territoire, Jean-Marc Ayrault a annoncé l'accélération du déploiement du très haut débit (20 Mds d'euros sur 10 ans) avec 50% de la population couverte en 2017 et 100% en 2022.

Annonçant la création d'un « contrat de bourg », le Premier ministre a précisé qu'il sera doté de crédits d'ingénierie de l'Etat. « *Dès 2014, ce programme permettra d'aider les collectivités à monter leurs projets et à mobiliser les crédits de l'Etat, les fonds européens et les aides des autres collectivités* ».

Le Premier ministre s'est engagé devant les maires de France à ce que « *l'évolution de la carte cantonale n'ait aucune incidence sur les éléments liés à la qualité de chef-lieu de canton* » (dotation bourg-centre, régime indemnitaire des élus).

Enfin, il a décidé de permettre à tous les échelons de collectivités d'être associés à la négociation des prochains contrats de plan Etat-région. « *Toutes les collectivités seront associées à cette négociation, depuis les départements, les futures métropoles jusqu'aux communautés de communes, car c'est la condition de la solidarité territoriale* ».

Ainsi les contrats de plan comporteront obligatoirement un volet territorial. De même les fonds européens 2014-2020 (24Mds d'euros) devront bénéficier à tous les territoires.

Pacte de confiance et de responsabilité

Revenant sur la baisse des dotations et l'effort demandé au bloc communal, Jean-Marc Ayrault a souligné le travail de concertation sur ce dossier, rappelant le pacte de confiance et de responsabilité présenté en juillet 2013 et le fait que toutes les collectivités prennent leur part dans la réduction des dépenses. Là aussi le Premier ministre a rappelé les engagements pris :

- montée en puissance de la péréquation, avec la montée en puissance du FPIC (570 M d'euros),
- mise en œuvre de la réflexion sur la réforme des valeurs locatives dont les premiers effets interviendront en 2018.

- correctifs de la CVAE pour les territoires industriels.

Confirmant l'annonce faite le matin même dans le journal Les Echos, Jean-Marc Ayrault a annoncé la remise à plat de la fiscalité en déclarant que là encore, *les associations d'élus seront associées au débat*.

Il a également annoncé la suppression d'un maximum de normes, avec la création d'une mission de médiateur des normes entre l'Etat et les collectivités locales, confiée à Alain Lambert.

Le Premier ministre est aussi revenu devant les maires sur les mesures pour soutenir l'investissement local : une enveloppe de 20Mds d'euros au niveau de la Caisse des dépôts pour les investissements de long terme, la création de l'Agence de financement des collectivités locales, la revalorisation du taux de compensation de la TVA.

Souplesse dans la réforme des rythmes scolaires

Dernier sujet abordé et non des moindres, le Premier ministre est revenu sur la réforme des rythmes scolaires, confirmant la prolongation du fonds d'amorçage pour toutes les communes en 2014 (370 M d'euros).

Il s'est engagé à faire une évaluation nationale au terme de l'année scolaire 2014-2015 et a souhaité qu'il y ait plus de souplesse pour l'élaboration des projets de la rentrée 2014. [Télécharger le discours](#)

ENERGIE



Publication d'un nouveau Repère municipal : " Les villes moyennes, le climat et l'énergie "

A l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales, le mardi 18 novembre, Gilbert Meyer, maire de Colmar, et président de la Communauté d'agglomération de Colmar, a présenté, en présence de Philippe Méchet, le directeur des relations institutionnelles d'EDF, le nouveau Guide repère municipal de la Fédération des Villes Moyennes. Cette nouvelle publication a été élaborée dans le cadre d'une réflexion menée conjointement entre la FVM et EDF pour favoriser la mise en place de la transition énergétique dans les territoires. En introduction de son propos, Gilbert Meyer a rappelé que la « *FVM est impliquée depuis longtemps sur ces questions puisqu'elle a notamment signé en 2010 avec la Commission européenne un accord cadre pour les promouvoir dans son réseau Convention des maires pour une énergie durable, et qu'il s'agissait là d'une continuation logique de son implication sur les questions énergétiques* ».

Gisements de sobriété

Ce nouveau Repère municipal met en valeur de nombreuses réalisations de villes moyennes (ou de leurs EPCI) dont notamment Quimper, Dole, Nogent-sur-Marne, Saint-Raphaël, Autun, Montélimar, Voiron, Mont-de-Marsan,

Belfort, Abbeville, Tarbes, Ris-Orangis, Roquebrune-Cap-Martin, La Rochelle, Nevers, Saint-Dié-des-Vosges, et Tourcoing. En effet, les gisements de sobriété et d'efficacité énergétique émergent prioritairement à ce niveau de taille de collectivités. Les villes moyennes sont une échelle réellement pertinente pour agir en matière d'énergie et de climat. Comme le rappelle ce « Guide », les villes moyennes sont sensibles au poids de l'énergie dans le budget de fonctionnement : « *les dépenses d'énergie d'une commune de plus de 50.000 habitants représentent 33,10 € par habitant et par an. Pour une commune de 10.000 à 50.000 habitants, ce sont 40 € par habitant et par an qui sont mobilisés pour ces dépenses. En termes de gouvernance, l'échelle de la ville moyenne permet de mettre en place des solutions globales interrogeant toutes les composantes d'un projet de territoire : équilibres ville-nature et lutte contre l'îlot de chaleur urbain, développement économique et emploi, cohésion sociale et cadre de vie, etc* ».

Trois axes clefs

Les villes moyennes doivent s'interroger sur leur stratégie énergétique pour les années à venir, en s'inscrivant dans une démarche d'intelligence territoriale. En effet, il est rappelé que « *la gestion de l'énergie ne peut pas être menée en autarcie. Elle suppose au contraire d'articuler les échelons territoriaux et d'engager un dialogue constructif avec l'ensemble des partenaires locaux* ». En réponse à ces enjeux, des solutions sur mesure sont à concevoir pour chaque territoire. Elles s'articulent autour de trois axes clés :

- être économe, parce que l'énergie la moins chère et la moins polluante est celle qu'on ne consomme pas ;
- diversifier "le mix énergétique", pour valoriser les ressources locales et dynamiser le tissu économique du territoire ;
- piloter efficacement l'énergie, en adaptant la production à la demande grâce à des systèmes de régulation efficaces à l'échelle du territoire. [Télécharger le « Repère municipal »](#)

ECONOMIE



Nouveaux rythmes scolaires : vers une reconnaissance de l'action éducative des communes

Un colloque organisé le 14 novembre dernier à Paris par La Gazette des communes en partenariat avec les associations d'élus, et la Fédération des villes moyennes, a permis de faire le point sur les enjeux et les modalités de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

En introduction des échanges, Denis Muzet, président de Médiascopie, a selon sa méthode désormais bien connue du secteur local, présenté les 125 mots de la réforme. Basé sur une enquête réalisée en janvier 2013, il a dégagé trois sens

premiers :

- une nécessité qui s'impose à tous,

- mettre l'enfant au cœur de la réforme,
- respecter les rythmes naturels d'apprentissage.

Dans ses conclusions, Denis Muzet a souligné la nécessité ressentie de « *faire la réforme avec tout le monde* », c'est-à-dire, avec tous les acteurs : les élèves, les parents et leurs associations, les collectivités, les experts, les enseignants et leurs syndicats.

Organisation des activités périscolaires

Plusieurs élus sont venus témoigner de la mise en œuvre de la réforme, chaque territoire l'adaptant après une concertation de tous les acteurs : Arras, Aubervilliers, Bourges, Eragny, sur-Oise, Grenoble, Langeais, La Roche-sur-Yon, Roubaix... Tous les représentants des communes se sont exprimés avec enthousiasme. Ils ont souligné l'importance de la réforme pour la réussite éducative de tous les élèves, s'appuyant sur la réintroduction des cinq matinées de cours hebdomadaires et l'allègement des après-midis avec les activités périscolaires. Tous aussi ont reconnu qu'il restait un potentiel d'évolution et d'amélioration important, mais que le pas franchi, il était plus aisé de travailler sereinement. La charge financière, si elle est restée bien présente tout au long des débats, n'a pas été aussi prégnante que les questions liées à la concertation et à la remise à plat de l'organisation, en particulier pour les personnels communaux. Formation des Atsem, des animateurs, création de poste de référent « éducation ville », création d'une véritable statut d'animateur...

Représentant la Fédération des villes moyennes, le maire de La Roche-sur-Yon, Pierre Régnault, a présenté les principaux résultats de l'enquête menée par la FVM (*Ondes Moyennes du 23 octobre 2013*), selon laquelle plus de 25% des villes moyennes sont passées aux nouveaux rythmes dès 2013.

Il a aussi insisté sur la nécessité d'un travail collaboratif associant tous les acteurs. Dans les faits, ce travail de concertation lui a aussi permis de mieux appréhender la sociologie de sa ville. Il a ajouté que « *les activités péri-éducatives ne sont pas obligatoires, mais il faut faire en sorte que tous les enfants y participent, et bannir le terme « garderie ».* C'est un levier tout à fait intéressant pour l'éveil et la créativité des enfants en particulier pour les publics qui n'ont pas accès aux activités payantes proposées par ailleurs. En cela, les principales résistances sont souvent venues des familles les plus aisées ! ».

Donner la parole aux enfants

Le représentant de Droit de l'Enfant International-France, Bernard Defrance, a présenté le *Guide de la participation des parents, des enfants et des jeunes aux Projets éducatifs territoriaux*, qui s'inspire de la *Convention internationale des Droits de l'Enfant*.

Il a rappelé l'étymologie grecque du mot « école » qui signifie « loisirs », ainsi qu'un proverbe africain plein de sagesse : « il faut tout un village pour éduquer un enfant ».

Selon lui, les difficultés actuelles viennent d'une décision unilatérale prise en 2008 du passage aux quatre jours d'école. Concernant les PEdT, il recommande d'associer très étroitement les parents et les enfants à leur élaboration, dans une logique citoyenne. Pour améliorer le système scolaire, il faut susciter le plaisir d'apprendre qui va commander l'investissement de l'élève. Enfin, Pierre Régnault met en garde contre le danger d'associer professeur à sérieux et animateur à ludique, dans les apprentissages ; et dénonce « le hachis du temps scolaire » au collège et au lycée.

Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale, a rappelé en clôture de ce colloque les résultats du Pisa (programme international pour le suivi des acquis des étudiants). En 2009, la France se situait au 22^e rang pour la lecture et l'écriture, loin derrière la Chine, La Finlande ou la Corée du Sud. L'enquête révélait aussi que l'écart se creuse entre les très bons et les très mauvais élèves et que 20% des élèves sont en grandes difficultés.

Pour le ministre de l'Education nationale, l'accroissement des inégalités est un frein à la cohésion sociale ; il génère l'exclusion qui elle même engendre l'extrémisme.

Vincent Peillon a déploré que le message principal de sa réforme, la réussite éducative, ne soit pas passé. Il a rappelé sa priorité : donner du meilleur temps scolaire (c'est-à-dire le matin) et permettre à tous, dans un souci d'égalité, de bénéficier de temps éducatifs (par les activités périscolaires).

Il a affirmé qu'il n'y aurait pas de retour sur la réforme parce que tous les enfants de France ont droit à un temps scolaire de qualité, mais qu'il demeurerait ouvert aux propositions qui visaient à améliorer les progrès des élèves, car affirme-t-il, « *refonder l'école de la République, c'est refonder la République de demain* ».

ECONOMIE

CVAE : la campagne de communication des montants prévisionnels est ouverte

La DGFIP vient d'informer la Fédération des villes moyennes que les simulations du montant de CVAE encaissé en année N par l'Etat, et versé en année N+1 aux collectivités locales, sont communiquées de façon automatique, via l'état 1386-RC, aux collectivités locales autour du 10 décembre.

« *Afin de permettre aux élus locaux d'anticiper dans le cadre de la procédure de préparation budgétaire une variation forte de la recette de CVAE* », les services de fiscalité directe locale des DRFiP/DDFiP viennent d'être autorisés à communiquer, dans les délais les plus brefs, les montants estimés de CVAE aux conseils régionaux, aux conseils généraux « *ainsi qu'aux collectivités du bloc communal concernées de façon cumulative par une baisse de CVAE supérieure à 10% par rapport au montant encaissé en 2013, et dont la variation à la baisse est supérieure à 40 000 euros* ».

Cette communication anticipée des montants de CVAE sera effectuée conjointement avec la campagne de notification des montants de DCRTP/GIR 2013, qui devrait s'achever d'ici la fin de cette semaine.

En outre, les DRFiP/DDFiP sont également autorisées à communiquer de façon manuelle les montants estimés de



CVAE à toute collectivité qui en ferait la demande.

Il est précisé que les montants estimés de CVAE 2014 ne tiennent pas compte des dispositions de l'article 59 du projet de loi de finances pour 2014, actuellement en cours de discussion, qui a pour objectif de renforcer le poids des territoires industriels dans la répartition de la CVAE, en faisant passer le coefficient de pondération des établissements de 2 à 5.

Comme les années précédentes, les montants définitifs de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) versés en 2014 aux collectivités locales seront connus en mars 2014.

EUROPE



Politique européenne de développement : quelle place pour les collectivités locales françaises ?

Séminaire d'information

Paris, 17 décembre 2013, 9h00 - 12h30

Cette manifestation est organisée au moment où le Parlement européen et le Conseil sont sur le point d'adopter la future politique européenne de développement. Ces dernières années, la reconnaissance de la spécificité de l'action extérieure des collectivités locales dans la conduite de cette politique s'est renforcée. Pour accompagner cette montée en puissance, la MEPLF réunit les acteurs des politiques européennes de développement pour présenter leurs spécificités, identifier les opportunités de financements européens pour des projets de coopération décentralisée et y étudier la place des collectivités.

ECONOMIE



L'Union européenne soutient les PME

Face aux difficultés que rencontrent les petites et moyennes entreprises (PME) pour financer leurs investissements, la Commission européenne et la BEI ont présenté en juin 2013 une initiative pour faciliter l'accès de ces entreprises aux financements. Des instruments de partage des risques sont en cours d'élaboration. Ils seraient cofinancés conjointement par les fonds structurels (à hauteur de 10 Mds€ environ) et par l'abondement des programmes COSME et Horizon 2020 (à hauteur de 420 millions d'euros), et conjugués aux ressources de la BEI et du Fonds Européen d'Investissement (FEI).

Trois options de mise en œuvre ont été proposées, au degré d'ambition variable : garantie sur les prêts nouveaux, garantie pour les prêts nouveaux et existants, garantie pour les prêts nouveaux et existants avec mutualisation des risques entre les Etats membres. Plus l'option est ambitieuse, plus l'effet de levier est élevé. Ces options font varier le potentiel de crédits alloués aux entreprises de 55

à 100 Mds€.

Cette initiative revêt néanmoins un **caractère volontaire**. Il revient donc à la France et aux régions, autorités de gestion des fonds européens, de décider si elle souhaite ou non bénéficier de cet instrument. **Réuni le 25 octobre dernier, le Conseil européen a demandé une participation aussi élevée que possible des États membres à cette initiative.** Les États membres volontaires devront informer la Commission et la BEI de leur choix **d'ici la fin de l'année**. Les nouveaux instruments devraient être opérationnels **dès janvier 2014**.

Pour en savoir plus : [rapport conjoint de la Commission et de la BEI](#)

ENVIRONNEMENT



L'UE agit en faveur de l'environnement

Le 24 octobre 2013, le Parlement européen, réuni en session plénière, a adopté le **7ème programme d'action pour l'environnement**. Proposé en novembre 2012 par la Commission européenne, ce programme fixe le cap de la politique de l'Union européenne en matière d'environnement jusqu'en 2020 et vise à garantir l'engagement des institutions de l'UE, des États membres, des administrations régionales et locales et d'autres parties prenantes en matière d'action pour l'environnement. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Ce document définit **neuf objectifs prioritaires**, parmi lesquels la protection de la nature et le renforcement de la résilience écologique, la protection contre les risques pour la santé liés à l'environnement et la promotion d'une croissance durable, efficace dans l'utilisation des ressources et à faibles émissions de carbone. Le programme a également pour objet d'encourager **les villes de l'UE** à

affirmer leur caractère durable et de renforcer la capacité de l'UE de relever les défis qui se posent aux niveaux régional et mondial en matière d'environnement et de climat.

Afin de soutenir la réalisation de ces objectifs, un cadre d'actions est proposé, avec notamment l'amélioration de la

mise en œuvre de la **législation de l'UE** en matière d'environnement ; l'utilisation des **données scientifiques de pointe** ; la **garantie d'investissements** nécessaires à l'exécution des politiques en matière d'environnement et de climat et une meilleure intégration des questions et exigences environnementales dans les autres politiques. Ce programme sera publié au journal officiel d'ici la fin de l'année et rentrera en vigueur au 1er janvier 2014. Plus d'informations : fiche de procédure du 7ème programme d'action pour l'environnement http://www.mepfl.eu/pages/index.asp?arb_n_id=69&art_n_id=1230#sthash.dKm1L1Ak.dpuf

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Un plan national en faveur de l'innovation

Il y a un an, le 6 novembre 2012, le Gouvernement arrêta les 35 mesures du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, après la remise par Louis Gallois de son rapport sur la compétitivité de l'économie française, dans lequel il faisait le constat d'une perte importante de compétitivité sur les dix années précédentes, qu'il qualifiait de « véritable décrochage ».

À l'occasion de l'anniversaire du lancement de ce pacte national, le Premier ministre a dressé un premier bilan des décisions prises (cf. conseil des ministres du 6 novembre dernier). Il avait dévoilé la veille les grandes lignes du Plan

national pour l'innovation dont il a confié l'élaboration au ministère du Redressement productif et à celui de l'Enseignement supérieur. Le Plan « *Une nouvelle donne pour l'innovation* » a pour objectif « *de changer l'état d'esprit de l'ensemble de la société par rapport à l'innovation* » a indiqué le Premier ministre. Il fixe une ambition globale, celle de faire de la France une terre d'innovation, à travers quatre axes stratégiques :

- L'innovation par tous : mobiliser toutes les formes d'innovation, tous les talents de la société française, en agissant sur les freins culturels et pour l'égalité des chances, en encourageant l'initiative, la créativité, le travail en projet, le goût de l'industrie et de l'entrepreneuriat, dans toutes les étapes de la formation et dans la société.
- L'innovation ouverte : soutenir la dynamique des écosystèmes, le transfert de connaissances et de technologies entre la recherche et les entreprises, et la rencontre entre les grands groupes et les PME sur les territoires.
- L'innovation pour la croissance : dynamiser les entreprises innovantes et procurer l'environnement favorable à leur croissance pour devenir les champions de demain.
- L'innovation publique : mener une politique publique de l'innovation coordonnée, cohérente et efficace, et ouvrir les politiques publiques à une innovation au service des citoyens.

Le Plan pour l'innovation prévoit la création d'un nouvel outil : le fonds national d'innovation dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, doté de 20 millions d'euros. Cette « nouvelle donne pour l'innovation », fondée sur les quatre axes stratégiques décrits ci-dessus et déclinés en 40 mesures transverses, complète et renforce la démarche sectorielle des 34 plans de la nouvelle France industrielle (annoncés le 12 septembre 2013 par le président de la République et le ministre du Redressement productif) et des 7 ambitions de la commission « Innovation 2030 ».

Organisation et évaluation des politiques publiques en faveur de l'innovation

Ce premier volet est décliné en huit actions, au titre desquelles on peut citer la mise en place d'une commission d'évaluation des politiques d'innovation au sein du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CSGP) ou encore le développement du soutien aux entreprises innovantes par la commande publique via une adaptation du Code des marchés publics. Le Plan pour l'innovation prévoit également de « *s'appuyer sur les régions et la rédaction de leurs stratégies régionales de développement économique et de l'innovation pour construire une gouvernance opérationnelle de l'innovation dans le cadre du troisième acte de la décentralisation* ». Et aussi, d'accompagner la construction d'un pôle Innovation performant au sein de Bpifrance soutenant de nouvelles formes d'innovation et regroupant l'ensemble des leviers de soutien aux entreprises.

Développement de la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation

Ce deuxième volet du Plan pour l'innovation est décliné en six actions telles que le soutien à l'entrepreneuriat étudiant par la mise en place de pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pepite). Un appel à projets du programme d'investissements d'avenir va être lancé pour soutenir le développement de la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation (20 M€). Plusieurs mesures visent à développer et diffuser la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

Accroître l'impact économique de la recherche publique par le transfert

Neuf actions sont déclinées dans le troisième volet du Plan, au titre desquelles l'expérimentation des plateformes régionales de transfert technologique et le développement de la création de laboratoires communs entre la recherche publique et les PME et ETI. L'accroissement de l'impact économique des instituts Carnot auprès des PME/PMI est également prévu, ainsi que l'amélioration du cadre de gestion et de valorisation de la propriété intellectuelle de la recherche publique pour accroître son impact économique.

Accompagner la croissance des entreprises par l'innovation

Ce quatrième et dernier volet comprend seize actions dont la mise en place, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, d'un fonds souverain de la propriété industrielle et le renforcement de la capacité française d'influence en matière de standardisation (100 M€).

Les missions de l'Institut national de la propriété industrielle évolueront vers l'accompagnement de l'innovation. Est également prévue la signature d'un partenariat « Innovation ouverte » entre l'État et des organisations patronales (Afed, Medef, CGPME, organisations représentatives des PME innovantes...). En complément du concours de création d'entreprises issues de la recherche publique (doté de 10 millions d'euros par an) le Plan prévoit la création d'une « bourse des nouveaux entrepreneurs » pour permettre à tous de créer une start-up innovante. Une autre action consistera en l'amélioration de la mise en œuvre du crédit d'impôt recherche (CIR) au profit des entreprises innovantes. Enfin, on citera la mise en place d'un programme « Maisons de l'international » pour favoriser l'accès à l'international aux entreprises innovantes.

Le Plan innovation s'appuie sur plusieurs mesures engagées dans le Plan transfert d'octobre 2012 par le MESR et

intégré dans la loi relative à l'Enseignement supérieur et à la Recherche du 22 juillet 2013. Toutefois des actions nouvelles ont été inscrites et une mission sera prochainement confiée à Gilles Copin, président de l'EM Lyon, dans le cadre d'une des actions du Plan innovation qui prévoit le développement d'une offre de formation dédiée aux métiers du transfert et former les cadres de la recherche publique. Par ailleurs, le 26 novembre sera engagée la préparation de la phase 3.0 des instituts Carnot.

Enfin, présenté lors du conseil des ministres du 13 novembre dernier, le projet de loi de finances rectificative pour 2013 prévoit un dispositif d'incitation au capital investissement d'entreprise pour renforcer le financement de l'innovation (cette mesure fait partie des 40 actions du Plan « Une nouvelle donne pour l'innovation »). Concrètement, les entreprises qui investissent directement ou indirectement dans des PME innovantes reconnues par le label BPI France pourront bénéficier d'un mécanisme d'amortissement favorable, leur permettant de déduire leur investissement de leur résultat imposable progressivement sur cinq ans. L'amortissement ne s'applique que pour des participations n'excédant pas la limite de 20% du capital de la PME innovante. Afin d'encourager les sociétés souscriptrices à conserver leurs prises de participation pendant un délai minimum, le bénéfice de l'avantage est soumis à une condition de détention des titres pendant une période de deux ans. Le projet de loi de finances rectificative pour 2013 prévoit des sanctions et des majorations en cas de non respect des règles par les entreprises investisseuses et des garde-fous contre le cumul d'avantages fiscaux.

Le coût de cette mesure d'incitation au capital investissement d'entreprise pour renforcer le financement de l'innovation est estimé à 10 millions d'euros pour 2014, et devrait atteindre 200 millions d'euros à terme.

AGENDA

Jeudi 21 novembre - Paris - Congrès des Maires de France

Christian Pierret, président de la FVM, intervient lors du débat "Comment préserver l'investissement local ?" - Porte de Versailles (auditorium)

Mardi 26 novembre - Paris

le président de la FVM, Christian Pierret, interviendra lors du colloque « La ville 2030 » organisé en partenariat Forum pour la gestion des Villes – Eiffage [Télécharger le programme](#)

Mercredi 27 novembre - Paris

Réunion du [réseau des villes-cathédrales](#)

Mercredi 5 décembre - Paris

Conseil d'administration de la FVM

Mercredi 11 décembre – Paris

5èmes Rendez-vous de l'intelligence locale " Quand les territoires s'approprient leur économie " [Programme](#) et [inscription](#)

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi